CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2026, À 19 H
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 4 août 2026. Sont présents à cette séance : monsieur le Maire PIERRE CYR, monsieur les conseillers DAVE HÉRAULT, SYLVAIN FORTIN, GAÉTAN GRAVELINE et IAN DAGENAIS.

Directeur Général Int. : KEN BÉRUBÉ
Secrétaire d'assemblée : ALEX LADOUCEUR

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
   - **2.1** Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
   - **3.1** Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2026
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - **5.1** Embauche d'un comptable à temps partiel
   - **5.2** Autorisation d'accès du maire et du directeur général aux plateformes gouvernementales et partenaires
   - **5.3** Désignation du maire à titre de célébrant de mariage et d'union civile
   - **5.4** Adoption du règlement nº 2026-276 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux, signature et entrée en vigueur
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - **6.2** Adoption du rapport annuel 2025 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé
7. **TRAVAUX PUBLICS**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
   - **9.1** Développement agent de liaison (SST)
   - **9.2** Fonds d'assurances des municipalités du Québec – Rapport des visites 22 juillet
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - **10.1** Cession du lot 4 638 619
    - **10.2** Demande de dérogation mineure – Lot 4 637 205
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **FINANCES**
    - **12.1** Dépôt du rapport sur les dépenses autorisées et adoption des comptes fournisseurs – Juillet 2026
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
14. **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
    - **14.1** Taux préférentiels pour les frais notariés – Trépanier & Raffoul Notaires
    - **14.2** Technicien en eau – Relève et renfort
15. **INFORMATION MRC DE PONTIAC**
16. **CORRESPONDANCE**
17. **SUIVI DE DOSSIERS**
    - **17.1** Dépôt de la demande de subvention FBCF
    - **17.2** Début des travaux complexe multi sportif Fort-Coulonge (Terrain de balle)
    - **17.3** Entente intermunicipale avec Mansfield-et-Pontefract – Service incendie
    - **17.4** Entente intermunicipale avec Mansfield-et-Pontefract – Eau et égout
    - **17.5** Travaux d'asphaltage
    - **17.6** Rencontre avec Magenta Exterior Solutions
    - **17.7** Révision du contrat d'électricien
    - **17.8** Conférence virtuelle avec GBI - suivi des travaux et financement (usine d'eau)
    - **17.9** Embauche d'un technicien en aménagement et urbanisme
18. **VARIA**
19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
20. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2026, À 19 H
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur la maire PIERRE CYR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-08-01

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants:

PIERRE CYR			
Maire			
DAVE HÉRAULT			
Conseiller #1 *Comité aqueduc et égouts, pompier et sécurité civile, culture et loisirs sport et développement économique et immobilier.*			
SYLVAIN FORTIN			
Conseiller #2 *Comité des ressources humaines, pompier et sécurité civile et développement économique et immobilier.*			
GAÉTAN GRAVELINE			
Conseiller #3 *Comité de voirie et développement économique et immobilier.*			
IANNICK DAGENAIS			
Conseiller #4 *Comité des ressources humaines, hygiène du milieu, composte et déchets et développement économique et immobilier.*			
ALEX LADOUCEUR			
Secrétaire d'assemblée			

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET

2026-08-02

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par **GÉATAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

D' adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 ; tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 EMBAUCHE D'UN COMPTABLE À TEMPS PARTIEL

2026-08-03

ATTENDU QUE les heures de travail du poste de préposé à l'accueil ont été réduites ;

ATTENDU QUE cette réorganisation permet à la Municipalité de réaffecter certaines ressources afin de répondre à ses besoins administratifs ;

ATTENDU QUE l'embauche d'un comptable à temps partiel permettra d'assurer un soutien adéquat aux opérations comptables et d'alléger les tâches administratives et cléricales ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

D' autoriser l'embauche d'un comptable à temps partiel afin de répondre aux besoins administratifs et comptables de la Municipalité.

ADOPTÉE

5.2 AUTORISATION D'ACCÈS DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2026-08-04

ATTENDU QUE la Municipalité doit utiliser diverses plateformes gouvernementales, administratives et financières dans le cadre de ses opérations ;

ATTENDU QUE certaines de ces plateformes requièrent la désignation de représentants autorisés pour

accéder aux dossiers et effectuer des transactions au nom de la Municipalité ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'autoriser le maire et le directeur général à agir à titre de représentants de la Municipalité auprès de ces organismes ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l'unanimité

D' autoriser le maire ainsi que le directeur général à accéder, représenter et agir au nom de la Municipalité auprès de Revenu Québec, de l'Agence du revenu du Canada ainsi que sur toute autre plateforme gouvernementale, financière, administrative ou professionnelle requise pour les besoins et les activités de la Municipalité.

ADOPTÉE

5.3 DÉSIGNATION DU MAIRE À TITRE DE CÉLÉBRANT DE MARIAGE ET D'UNION CIVILE

2026-08-05

ATTENDU QUE le Code civil du Québec permet au conseil municipal de désigner le maire à titre de célébrant compétent pour les mariages et les unions civiles ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir ce service aux citoyens du Village de Fort-Coulonge ;

ATTENDU QUE Cette désignation doit être transmise au Directeur de l'état civil du Québec ;

Il est proposé par **IAN DAGENAIS**
Et résolu à l'unanimité

DE désigner le maire du Village de Fort-Coulonge à titre de célébrant compétent pour les mariages et les unions civiles et d'autoriser le Directeur général à transmettre la présente résolution au Directeur de l'état civil du Québec afin de compléter les formalités requises.

ADOPTÉE

5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2026-276 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX, SIGNATURE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

2026-08-06

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026 et qu'un projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ c. E-15.1.0.1, toute municipalité doit, avant le 1er mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU' il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour l'adoption d'un tel code révisé ont été respectées;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des membres du conseil;

Il est proposé par **GAETAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NO 2026-276 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX.

1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1.1 Le titre du présent règlement est : Règlement no 2026-276 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

1.2 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le règlement no 2018-241.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

Avis de motion donné le 5 mai 2026
Projet de règlement présenté et déposé le 5 mai 2026
Avis public donné le 6 mai 2026
Règlement adopté le 7 juillet 2026
Signature du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux le 4 août 2026
Publication de l'avis de promulgation le 5 août 2026

PIERRE CYR
Maire

Ken Bérubé
Directeur Général / I

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.2 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 – SHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ

2026-08-07

CONSIDÉRANT QUE L'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activité pour l'exercice précédent soit préparé, adopté par résolution et transmis au ministre à chaque année ;

ATTENDU QUE la MRC est responsable de la collecte de ces informations dans le but de produire un rapport d'activité régional ;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l'unanimité

D' adopter le rapport annuel du schéma de couverture et de risques révisé par le directeur en sécurité incendie en sécurité incendie 2025 et transmis à la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 DÉVELOPPEMENT AGENT DE LIAISON (SST)

L'agent de liaison en santé et sécurité du travail (SST) de la municipalité a été informé des plus récentes obligations et responsabilités découlant du régime québécois de santé et sécurité du travail.

9.2 FONDS D'ASSURANCES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RAPPORT DES VISITES 22 JUILLET

La municipalité a reçu le rapport de visite du 22 juillet, incluant un échéancier pour la correction des points soulevés lors de l'inspection. Les correctifs seront réalisés selon les délais prescrits.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 CESSION DU LOT 4 638 619

2026-08-08

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 638 619 souhaite acquérir une bande de terrain d'une largeur de 5 mètres adjacente à sa propriété ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette demande et juge opportun de procéder à la cession de cette bande de terrain ;

ATTENDU QUE les frais de cadastrage, de notaire ainsi que tous les frais reliés à cette transaction seront entièrement assumés par le propriétaire ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l'unanimité

DE céder au propriétaire du lot 4 638 619 une bande de terrain d'une largeur de 5 mètres, le tout conditionnellement à ce que les frais de

cadastrage, de notaire et toute autre dépense associée à la transaction soient à la charge entière du propriétaire.

ADOPTÉE

10.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 637 205

2026-08-09

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 4 637 205 a déposé une demande de dérogation mineure visant à réduire la marge de recul arrière de 8 mètres à 2 mètres et à maintenir une marge latérale de 2 mètres afin de permettre la construction d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme du Village de Fort-Coulonge a étudié la demande et recommande son approbation ;

ATTENDU QUE la dérogation demandée n'entraîne aucun impact environnemental ;

ATTENDU QUE plusieurs propriétés situées dans le même secteur présentent des implantations similaires ;

ATTENDU QUE la cour arrière demeure accessible malgré la réduction de la marge de recul proposée ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

D' approuver la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2004-202 relativement au lot 4 637 205, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme, afin de permettre une marge de recul arrière de 2 mètres au lieu de 8 mètres et une marge latérale de 2 mètres.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES ET ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS – JUILLET 2026

2026-08-10

ATTENDU QUE les comptes du mois de juillet ont été vérifiés par **PIERRE CYR ET GAÉTAN GRAVELINE;**

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **IAN DAGENAIS**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de **282 466.26 $** se répartissant comme suit :

Salaires payés	37 715.52	$
Opérations courantes payées	17 317.46	$
Opérations courantes à payer	227 433.28	$
Total	**282 466.26**	**$**

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussigné, ALEX LADOUCEUR, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 4e jour du mois d'août 2026.



_____
ALEX LADOUCEUR
Secrétaire d'assemblée

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

14.1 TAUX PRÉFÉRENTIELS POUR LES FRAIS NOTARIÉS – TRÉPANIER & RAFFOUL NOTAIRES

Des taux préférentiels pour certains frais notariés ont été établis avec Trépanier & Raffoul Notaires, considérant la relation d'affaires existante avec la municipalité ainsi que la présence de leur bureau à Fort-Coulonge.

14.2 TECHNICIEN EN EAU – RELÈVE ET RENFORT

La municipalité poursuit ses démarches afin d'assurer la relève et le renfort au sein de l'équipe responsable des services d'eau potable et d'eaux usées. Ce dossier vise à assurer la continuité des opérations et le maintien de l'expertise nécessaire à l'exploitation des installations municipales.

15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DE DOSSIERS

17.1 DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FBCF

La demande de subvention dans le cadre du Fonds pour bâtir un Canada fort (FBCF) du gouvernement fédéral a été déposée le 17 juillet 2026. Cette demande vise l'obtention d'un financement pour la réalisation du projet de minimaisons sur les rues Parc-des-Roulottes et Jolicoeur. Le dossier a été soumis et est actuellement en attente d'une décision concernant son acceptation par le gouvernement fédéral.

17.2 DÉBUT DES TRAVAUX COMPLEXE MULTI SPORTIF FORT-COULONGE (TERRAIN DE BALLE)

Les travaux relatifs au projet de complexe multisport et de terrain de balle, situé au Centre récréatif (aréna) de Fort-Coulonge, doivent débuter à la mi-août 2026.
Un premier versement du Fonds régions et ruralité (FRR), au montant de 60 000 $, a déjà été accordé pour la réalisation du projet.

17.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC MANSFIELD-ET-PONTEFRACT – SERVICE INCENDIE

Préparation des démarches en vue du renouvellement de l'entente intermunicipale relative au service de protection incendie entre la Municipalité de Fort-Coulonge et la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

17.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC MANSFIELD-ET-PONTEFRACT – EAU ET ÉGOUT

Révision de l'entente actuelle concernant les services d'eau potable et d'égout afin d'évaluer les ajustements nécessaires et de préparer son renouvellement.

17.5 TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Les réparations et travaux d'asphaltage sont prévus sur les rues Gervais, Albert, Bryson, Frost et Proudfoot.

17.6 RENCONTRE AVEC MAGENTA EXTERIOR SOLUTIONS

Une rencontre a eu lieu avec Magenta Exterior Solutions concernant son intérêt pour l'acquisition de terrains municipaux en vue de la réalisation d'un projet de logements.

17.7 RÉVISION DU CONTRAT D'ÉLECTRICIEN

La municipalité procède actuellement à la révision du contrat de service en électricité afin de s'assurer qu'il répond adéquatement aux besoins municipaux.

17.8 CONFÉRENCE VIRTUELLE AVEC GBI – SUIVI DES TRAVAUX ET FINANCEMENT (USINE D'EAU)

Une conférence virtuelle aura lieu avec la firme GBI concernant le suivi des travaux et du financement liés au projet de l'usine de traitement de l'eau.

17.9 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME (INSPECTEUR MUNICIPAL)

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire met fin à la période de questions.

20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2026-08-11

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 8 :02 P.M.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire d'assemblée

PIERRE CYR
Maire

Alex Ladouceur
Secrétaire d'assemblée

« Je, Pierre Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».